

GME – PROGRAMME «GESTION DE LA MOBILITÉ DANS LES ENTREPRISES»

ORGANISATION EFFICACE DE LA MOBILITÉ: UN CHAMP D'ACTION POUR LES CANTONS

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) promeut, dans le cadre du programme SuisseEnergie, des mesures volontaires visant à améliorer l'efficacité énergétique. Les priorités fixées en matière de mobilité concernent entre autres des mesures de gestion de la mobilité visant à influencer les comportements dans ce domaine. **Le programme «Gestion de la mobilité dans les entreprises (GME)» cible et intègre aujourd'hui des communes, des associations de com-**

munes et des entreprises. L'OFEN souhaite impliquer davantage les cantons dans ce projet afin de renforcer et de mieux faire connaître l'offre du programme. Les cantons peuvent par exemple mettre en place une gestion de la mobilité au sein de leur propre administration, recommander l'offre de SuisseEnergie à leurs communes et intégrer davantage le thème dans la mise en œuvre des projets d'agglomération.



Manufacture Piaget, Plan-les-Ouates (Photo: Piaget)

OBJECTIFS

Le programme GME soutient les cantons, les communes et les entreprises sur le chemin d'une mobilité efficace en énergie et respectueuse des ressources dans le monde du travail. Il met l'accent sur une planification consciente de la mobilité, un choix éclairé du mode de transport et une meilleure utilisation des véhicules. Les

mesures correspondantes permettent de réduire la consommation énergétique, les émissions de CO₂ et les coûts. En outre, elles provoquent moins d'embouteillages, améliorent la qualité du site et, contrairement au développement des infrastructures, elles sont efficaces immédiatement.

RÔLE ET CHAMPS D'ACTION DES CANTONS

Les porteurs de projet du programme GME sont les communes, les associations de communes et d'autres organisations qui travaillent en partenariat avec des entreprises intéressées en vue d'introduire une gestion de la mobilité dans le cadre d'un projet sur plusieurs années.

Les cantons et leurs services spécialisés peuvent assumer un rôle actif et contribuer ainsi au succès de l'offre du programme GME sur leur territoire, comme le montre l'exemple marquant du canton du Tessin. Ils peuvent:

- **évaluer la mobilité au sein de leur propre administration** afin de l'améliorer grâce à une gestion de la mobilité, et ce, dans le but de montrer l'exemple;
- **prévoir des mesures de gestion de la mobilité dans le cadre des projets d'agglomération**, ce qui est par ailleurs explicitement exigé; le programme GME offre un champ d'action concret pour répondre à cette exigence et le canton peut l'indiquer aux associations de communes concernées;
- attirer l'attention des **communes** sur l'offre du programme de l'OFEN (p. ex. lors de congrès, de visites ou de formations) et les **encourager à y participer**;
- **planifier leur propre campagne en faveur d'une mobilité efficace**, harmoniser et combiner cette campagne avec l'offre

de la Confédération; si des mesures cantonales d'encouragement existent déjà, elles peuvent compléter l'offre de la Confédération ou se combiner avec celle-ci;

- **siéger au sein du groupe Gestion de la mobilité** qui se réunit une fois par an, accompagne le programme GME et vise à favoriser l'échange d'informations et la constitution de réseaux entre les différents acteurs. Outre les cantons, les services spécialisés de la Confédération et des représentants de prestataires et d'organisations économiques participent activement à ce groupe.

Les cantons peuvent compter sur le **soutien de la direction du programme GME** pour la planification et la mise en œuvre des activités mentionnées. Ce soutien comprend:

- des documents généraux
- le partage d'expériences
- des activités de coordination et de médiation
- des informations approfondies

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

SuisseEnergie pour les communes

Matthieu Chenal, ch. de la Bergerie 5, 1376 Goumoens-la-Ville
Tél. 021 624 89 46, matthieu.chenal@varietude.ch

AVANTAGES POUR LES PARTENAIRES

Avantages pour les cantons et les communes

- moins d'embouteillages et meilleure attractivité du site
- besoin moins urgent de développer l'infrastructure de transport
- collaboration plus active avec les entreprises et création de synergies
- réduction du bruit et des émissions de substances polluantes, donc meilleure qualité de vie et de l'habitat
- mobilité efficace au sein même de l'administration et dans les entreprises cantonales ou communales
- opportunité de mettre en avant des thèmes tels que les Cités de l'énergie ou la durabilité

Avantages pour les entreprises

- réduction des coûts liés à la mobilité
- utilisation plus efficace des véhicules d'entreprise et des places de stationnement
- coordination et collaboration améliorées avec la commune
- meilleure accessibilité
- employés satisfaits et en bonne santé
- image positive grâce à des mesures quantifiables de gestion durable

► La fiche d'information ci-jointe présente des exemples de cantons engagés.